

## DICTIONNAIRE PERMANENT ...

---

### Titre

---

Dictionnaire permanent ...

### Auteur(s)

---

SARRUT Jean, fondateur

MORRICAND-SARRUT Lise, fondateur

### Date

---

Concept fondé en 1947 (avec le Dictionnaire permanent fiscal)

### Éditeur(s)

---

Editions Législatives

### Support

---

Base de données en ligne

### Type de document

---

Encyclopédie

### Périodicité

---

Variable

### Source du droit

---

Doctrine

### Domaines du droit

---

Droit public

Droit économique

Droit privé

Droits spécialisés

Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier

Droit commercial - Droit des affaires

Droit rural

Droit du sport

## Contenu

---

- En 1947, Jean Sarrut, avocat international officiant aux barreaux de Paris et de Londres, crée les Editions Législatives. Avec l'aide de son épouse, il invente le concept du "Dictionnaire permanent" ou comment veiller, sélectionner, regrouper, commenter dans un ouvrage unique, l'essentiel de l'actualité juridique dans un domaine précis.

- Un dictionnaire permanent présente l'actualisation et une vue d'ensemble du droit.

Il donne une information juridique sur les différents thèmes abordés, notamment par des références à la jurisprudence et aux textes applicables.

- Liste des domaines des dictionnaires permanents :

- Action sociale
- Assurances
- Commande Publique
- Comité d'entreprise
- Construction et urbanisme
- Difficultés des entreprises
- Droit des affaires
- Droit des étrangers
- Droit du sport
- Droit européen des affaires
- Entreprise agricole
- Environnement et nuisances
- Épargne et produits financiers
- Formation professionnelle
- Gestion fiscale
- Gestion immobilière
- Paie
- Recouvrement de créances et procédures d'exécution
- Santé, bioéthique, biotechnologies
- Sécurité et conditions de travail
- Social
- Social agricole
- Transactions immobilières

## Type de classement

---

Alphabétique

## Notes

---

- Les deux premiers ouvrages publiés sont :
- en 1947, le Dictionnaire permanent fiscal

- en 1950, le Dictionnaire permanent social

En ligne, les Dictionnaires permanents prennent tout d'abord le nom de "Net permanent", puis sont intégrés dans les bases Elnet.

Fiche réalisée par Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas)

Mise à jour : Sylviane Toussaint

### **Date de création**

---

29-06-2016

### **Date de mise à jour**

---

19-12-2016

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).